

**Lundi 7 octobre à 14 h**

**COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE,  
DE LA RURALITE ET DU PATRIMOINE**

**(M. le Ministre Di Antonio)**

**PROJETS ET PROPOSITIONS**

Proposition de résolution relative à la création d'un point de contact chargé de l'actualisation des systèmes GPS au sein du Service public de Wallonie, déposée par Messieurs Jamar, Borsus et Jeholet

**INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES**

Pierre-Yves JEHOLET sur les travaux financés dans le cadre de Mons 2015

Willy BORSUS sur l'intégration de la Sofico dans le périmètre public régional

Gilles MOUYARD sur l'état d'avancement de la sécurisation de la RN912 sur la commune de La Bruyère

Chantal BERTOUILLE sur l'absence de concertation entre la Région wallonne et la Ville de Tournai lors de la réalisation de travaux sur l'autoroute

Jean-Luc CRUCKE sur la sécurisation de la RN56

Caroline CASSART-MAILLEUX sur l'audit sur le coût du service hiver en Wallonie

Anne BARZIN sur la mise en place d'une signalisation touristique routière

Anne BARZIN sur la régionalisation du Fonds de la sécurité routière et de l'Institut Belge pour la Sécurité Routière

Yves BINON sur les nouvelles échéances du projet de réalisation d'une trémie sous le rond-point du Bultia

Yves BINON sur la réalisation du tronçon manquant de la RN54 entre Lobbes et Erquelinnes

Yves BINON sur le projet de création d'un rond-point au carrefour dit "du Panama" que forme la RN53 avec les rues du Panama et de Marbaix à Gozée

Yves BINON sur la sécurisation de la RN53 entre Gozée et Beaumont

Jean-Luc CRUCKE sur le radar répressif sur la RN60 à Dergneau

Jean-Luc CRUCKE sur l'utilisation de filets-poubelles

Jean-Luc CRUCKE sur la prise en otage des automobilistes wallons à Halle

Caroline CASSART-MAILLEUX sur la définition de la liste négative contenue dans la nouvelle la politique agricole commune (PAC)

Caroline CASSART-MAILLEUX sur la mise en oeuvre de la nouvelle politique agricole commune (PAC)

Gilles MOUYARD sur la création d'un parc à grumes en Wallonie

Jean-Luc CRUCKE sur les moyens alloués à l'agriculture biologique

Jean-Luc CRUCKE sur la perte du label Maya par Charleroi

Willy BORSUS sur l'inventaire du patrimoine

Monsieur Willy BORSUS sur l'inventaire du patrimoine naturel

Willy BORSUS sur la réalisation des fiches d'état sanitaire des biens classés

Willy BORSUS sur les effectifs et les missions de l'administration du patrimoine

Jean-Luc CRUCKE sur le triage-lavoir de Binche

## **Pierre-Yves Jeholet sur les travaux financés dans le cadre de Mons 2015**

La Ville de Mons sera capitale de la culture pour une année en 2015. Dans le cadre de ce projet, de nombreux moyens ont été mobilisés par les pouvoirs publics.

Une enveloppe de 1,6 millions € est prévue à cet égard sur le budget du patrimoine de la Région wallonne.

L'organisation de Mons 2015 connaît cependant d'importants problèmes et des dossiers, dont notamment des projets architecturaux, ne pourront être concrétisés avant l'échéance de 2015.

- Pouvez-vous faire le point sur les projets qui sont subventionnés dans ce cadre par les services du patrimoine et pour quels montants?
- Quel est l'état d'avancement de ces projets ?
- Certains projets concernés par des subventions tourisme ne seront-ils finalement pas finalisés ou concrétisés ? Quel montant cela représente-t-il ?
- Les projets non aboutis pour 2015 bénéficieront-ils quand même d'une subvention ?
- Où en est-on de la liquidation de ces subventions ? Quels montants ont déjà été engagés ?

## **Willy Borsus sur l'intégration de la Sofico dans le périmètre public régional**

La Banque nationale de Belgique a publié le 27 septembre la mise à jour de la liste relative aux unités du secteur public.

Pour ce qui concerne la Région wallonne se trouve reprise la Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures, autrement dit la Sofico.

La décision de l'Institut des Comptes nationaux est donc tombée et l'ICN considère la Sofico comme une entité institutionnelle publique dépendant de la Région wallonne si bien que les emprunts que la Sofico a contractés seront intégrés dans le périmètre de la dette régionale.

Monsieur le Ministre, me confirmez-vous qu'un débat contradictoire entre la Région et l'ICN s'est bien déroulé et que dans ce cadre, le Gouvernement, fort des conseils juridiques notamment du cabinet CMS Debacker, a fait prévaloir ses arguments ? Quand le Gouvernement wallon a-t-il été informé de cette requalification ? Pour quelles raisons, les arguments développés pour ce qui concerne la Sofico n'ont-ils pas été suffisants pour plaider sa cause ?

Quelles sont les conséquences budgétaires de cette décision attendue même si elle est contestée ? En avril dernier, il était question d'une dette de 250 millions d'euros qui affecterait le solde budgétaire de la Région de 169 millions. Qu'en est-il aujourd'hui ? Quel est l'impact sur les budgets 2013 et 2014 ?

De quelles voies de recours éventuelles la Région wallonne dispose-t-elle ? A-t-elle l'intention d'user de ce/ces recours ?

Quelles conclusions faut-il en tirer pour ce qui concerne le suivi du Plan routes ? La suspension de chantiers comme celui de la mise à trois bandes de la E42 étrangement reporté au printemps est-il lié à cette décision ? La Région wallonne est-elle aujourd'hui en mesure de poursuivre ces indispensables et coûteux travaux de rénovation et de réparation de son réseau routier ?

## **Gilles Mouyard sur l'état d'avancement de la sécurisation de la RN 912 sur la commune de La Bruyère**

Monsieur le Ministre, en date du 15 mai dernier, au sein de cette même commission, suite à une de mes questions orales, ayant pour titre « L'avis de la commission provinciale de sécurité routière dans le dossier de la RN912 », vous me répondiez : *« Concernant la réunion de la Commission provinciale de la sécurité routière du 30 avril dernier, le point relatif à la RN912, dans la traversée de La Bruyère, a finalement dû être reporté à une date ultérieure. C'est la raison pour laquelle la commune n'a pas été conviée. Ce point sera réexaminé lors d'une prochaine réunion de la CPSR qu'on me dit imminente. »*.

Cependant, à ce jour la Commune de La Bruyère n'a toujours pas été conviée à une réunion de la Commission provinciale de la sécurité routière, alors que cette dernière était réunie en date du 3 septembre dernier. La Commune de La Bruyère n'aurait en effet reçu aucun courrier officiel d'invitation à cette réunion, de la part de la « Direction des routes de Namur ».

De plus, la campagne betteravière a repris, avec un balai incessant de 800 camions et de tracteurs par jour qui prennent la direction de la raffinerie d'Eghezée, et les riverains et la Commune de La Bruyère, ont très peu d'informations par rapport à la sécurisation de la RN912 et ils n'aperçoivent toujours aucunes avancées sur la sécurisation de cette dernière.

C'est donc avec stupéfaction que les autorités communales de La Bruyère ont pris connaissance du contenu de cette réunion de la commission Provinciale de la sécurité routière, et des conclusions de cette dernière.

Pour cette raison le Bourgmestre de La Bruyère a avisé la Direction des routes de Namur, qu'à défaut d'une mise au point et d'un calendrier de réalisation sur la sécurisation de ces 3 nationales, il se verra contraint d'appliquer l'article 135, &2 de la nouvelle loi communale.

Monsieur le Ministre, pourriez-vous me faire part de l'état d'avancement de ce dossier ? Quel est votre avis sur le fait que le Bourgmestre de La Bruyère envisage d'appliquer l'article 135, &2 de la nouvelle loi communale ? Comment expliquez-vous le fait que la Commune de La Bruyère n'ait pas été conviée, à la réunion du 3 septembre 2013 de la Commission provinciale de la sécurité routière ? La Direction des routes de la Province de Namur va-t-elle organiser une nouvelle réunion de la commission Provinciale de la sécurité routière, afin de rencontrer les attentes du Collège de La Bruyère et des riverains?

## **Chantal Bertouille sur l'absence de concertation entre la Région wallonne et la Ville de Tournai lors de la réalisation de travaux sur l'autoroute**

L'échangeur entre l'autoroute Tournai-Lille (E429) et Tournai-Bruges (A17), et plus particulièrement vers Mouscron, est en très mauvais état. Il y a quelques semaines des travaux ont débuté et les automobilistes ont pu espérer y voir une réfection en profondeur.

Hélas, un simple raclage du béton et deux ou trois « rustines » de bitumes semblent suffire pour l'instant. Quand cette brettelle sera-t-elle rénovée en profondeur ? Les travaux n'ont certes duré que deux semaines, mais ils ont créé de nombreux embarras de circulation. En effet, la signalisation sur autoroute était minimaliste. Aucun panneau ne signalait les travaux sur la E429, si ce n'est à une centaine de mètres de ceux-ci. Quant aux panneaux de déviation, ils étaient réduits à leur plus simple expression. Un contrôle de la signalisation a-t-il été effectué ? Par qui ? La signalisation était-elle suffisante pour un échangeur entre deux autoroutes ? Une concertation a-t-elle été réalisée avec la police des autoroutes ?

Pour éviter les bouchons liés à ces travaux, certains automobilistes n'ont pas hésité à emprunter des itinéraires bis plus ou moins improvisés. La plupart ont décidé de rejoindre Tournai soit par la Chaussée de Lannoy, soit par la Chaussée de Courtai causant indirectement un engorgement au niveau de l'Avenue de Maire. La situation s'est même aggravée dès lors que des travaux ont également été entrepris sur la E429 dans les deux sens entre la sortie 33 dite de Tournai Expo et celle du zoning de Marquain. Les chaussées de Lille, Courtrai, Lannoy, Renaix et Bruxelles, ainsi que les boulevards de Tournai ont été saturés durant plusieurs heures sans que les autorités communales n'aient, semble-t-il, été informées de cette situation ? Ce n'est pas la première fois que le manque de coordination du SPW est pointé du doigt par les autorités locales. La Ville de Tournai a-t-elle été informée de conséquences éventuelles de ces travaux en matière de circulation ? Une caserne de pompier et un hôpital régional ont été directement concernés par ces embarras de circulation. Ont-ils été informés des travaux en cours ? Qu'en est-il des obligations légales d'informer les services de secours lorsque de tels travaux sont réalisés ?

## **Jean-Luc Crucke sur la sécurisation de la RN56**

Le jeudi 26 septembre, en fin de matinée, la route d'Ath, à Jurbise, a été, une nouvelle fois, le théâtre d'un accident mortel. Un Jurbisien, âgé de 86 ans, a été fauché par une voiture alors qu'il traversait au passage-piéton, sans que l'accident ne puisse être imputable à la vitesse ou à l'alcool.

La bourgmestre de Jurbise a rappelé, lors de cette triste occasion, qu'elle ne cessait d'interpeller les autorités régionales sur la sécurisation des lieux et qu'elle finissait par se demander si c'est de surdité ou d'aveuglement qu'étaient atteints certains responsables du SPW !

Le Ministre conteste-t-il le caractère accidentogène des lieux et de la RN 56 ? Quand ses services se décideront-ils à faire le nécessaire ? Quelles sont les solutions envisagées et quel est l'échéancier ?

Des responsabilités doivent-elles être dégagées par rapport à l'apparente incurie ? Lesquelles ?

L'urgence est-elle actionnée ?

## **Caroline Cassart sur l'audit sur le coût du service hiver en Wallonie**

Vous venez de demander à vos services de réaliser un audit sur le coût du service hiver, épandage et déneigement, octroyé à des entreprises privées dans le cadre de marchés publics.

Certains prix semblent en effet anormalement élevés, a-t-on pu lire dans la presse.

Si je souligne votre initiative, permettez-moi d'être quelque peu perplexe par rapport à ce travail : comment ce fait-il que pour les comptes précédents, ces anomalies ne soient pas apparues clairement au sein de vos services ? Pourquoi demandez-vous seulement maintenant un audit ?

Quels objectifs espérez-vous atteindre grâce à cet audit ?

Vous dites que les conclusions de l'audit sont attendues pour cet hiver, qu'une grille d'analyse sera réalisée afin que chaque district puisse chiffrer le coût moyen de chacune de ses zones. Vous annoncez par ailleurs qu'un nouveau cahier des charges, valable pour tout le réseau wallon sera d'application pour l'hiver 2014-2015.

Comment allez-vous gérer la problématique cet hiver 2013-2014 ? La facture ne risque-t-elle pas d'être une fois encore lourde à supporter pour la Région wallonne ? Prévoyez-vous des contrôles afin d'éviter d'éventuels abus de la part des entrepreneurs ?

A combien estimez-vous le surcoût déboursé par la Région wallonne pour ces services de déneigement ?



## **Anne BARZIN sur la mise en place d'une signalisation touristique routière**

Je souhaiterais revenir sur le dossier relatif à la signalisation touristique routière sur le territoire wallon sur lequel je vous ai interrogé plusieurs fois.

Pour rappel, en 2010, une commission interministérielle a été chargée d'étudier et d'évaluer la signalisation touristique routière pour l'ensemble de la région wallonne (réalisation d'un cadastre, définition d'une procédure type pour l'introduction des demandes,...).

En mai 2013, la presse nous apprenait que le Gouvernement wallon s'était mis d'accord sur les lieux d'implantation et le type de panneaux destinés à faire la promotion de la Région wallonne.

Suite aux difficultés rencontrées pour déterminer les entités à mettre en exergue, il a été décidé de créer un visuel classique « Bienvenue en Wallonie ». Les sites choisis pour implanter ce panneau constituent des entrées par voie autoroutière sur le territoire wallon.

En réponse à ma question du 27 mai dernier, vous annonciez espérer que ces panneaux soient posés cet été ou au plus tard pour les Fêtes de Wallonie, en septembre.

Mes questions sont les suivantes :

Les panneaux de signalisation touristique ont-ils été posés dans les délais que vous annonciez à chacun des endroits? Dans le cas contraire, où en est l'installation de ces visuels ?

Par ailleurs, pourriez-vous me dire si la réflexion sur la mise en place de panneaux sur les principales routes régionales comportant une entrée sur le territoire wallon a été lancée ?

Un calendrier a-t-il été établi pour les travaux de ce groupe de travail ?

**Anne BARZIN sur la Régionalisation du Fonds de la sécurité routière et de l'Institut belge pour la sécurité routière : Evolution du dossier**

J'ai eu déjà l'occasion de vous interroger d'une part, sur la régionalisation du Fonds de la Sécurité routière et, d'autre part, sur la régionalisation de l'IBSR.

L'accord institutionnel relatif à la sixième réforme de l'Etat prévoit, en effet, ces deux processus de régionalisation.

Cependant, une série d'interrogations se posent au sujet de leurs modalités précises d'application.

Le lundi 8 juillet, en réponse à la question que je vous adressais, vous rappeliez être toujours en attente de précisions sur les textes institutionnels de cette réforme de la part le Gouvernement Fédéral.

Vous précisez toutefois, que le Gouvernement wallon avait mis en place des groupes de travail afin d'anticiper les questions à régler tant au niveau de la gestion des matières que du transfert de personnel ou bien encore au niveau des aspects plus matériels – logistique, immobilier, informatique, etc.

Le groupe de travail dénommé « régularisation de la sécurité routière » est plus spécifiquement chargé de cette matière et sur la récolte d'informations liées à celle-ci.

Ce groupe terminait en juillet de recueillir ces informations et positions sur toute une série de questions.

Un rapport final devait être communiqué au Gouvernement wallon au cours de cet été.

Ce rapport a-t-il été finalisé ? Si oui, quelles sont les grandes lignes des conclusions de ce rapport ? Le Gouvernement wallon a-t-il déjà pu en prendre connaissance et se positionner ? Quelles suites seront données à celui-ci ?

Si non, quand sera-t-il communiqué ?

Entretemps, le Gouvernement fédéral a-t-il apporté certaines réponses et précisions ?

## **Yves BINON sur les nouvelles échéances du projet de réalisation d'une trémie sous le rond-point du Bultia**

En janvier, je revenais vers vous afin de faire un nouveau point sur le dossier de la réalisation d'une trémie sous le rond-point du Bultia.

Dans votre réponse vous me précisiez que L'étude a été confiée au bureau Louis Engineering qui est chargé :

- de compléter le dossier mobilité avec les données de trafic au niveau de l'allée des Bouleaux et de la rue des Boutis ;
- de prolonger l'étude jusqu'au niveau de la chaussée à 2x2 bandes de Bertransart ;
- de proposer l'esquisse en prolongeant à 2x2 bandes vers Bertransart avec expropriation de l'alignement de maisons côté droit vers Philippeville ;
- de présenter un tableau comparatif des propositions avec avantages et inconvénients en y intégrant les estimations de coûts des travaux et d'expropriation, les délais de réalisation, les aspects liés à la sécurité et à la mobilité.

Depuis, la Direction des Routes de Charleroi organise avec les communes des réunions qui nous permettent d'examiner les différents tracés proposés par le bureau d'études ainsi que le rapport coût/performance de chaque proposition.

J'imagine que vous disposez de la même actualisation que moi sur ce dossier.

Mes questions sont les suivantes Monsieur le Ministre :

- Sachant que les étapes qui suivent sont nombreuses et s'étalent jusqu'à l'aboutissement du projet, comment voyez-vous le nouveau calendrier de ce futur chantier ? pensez-vous qu'il pourrait être arrêté avant la fin de la mandature ?
- Pouvez-vous me donner le montant des travaux ?
- Pouvez-vous me dire s'il sera inscrit au budget 2014 ?

## **Yves BINON sur la réalisation du tronçon manquant de la RN54 entre Lobbes et Erquelinnes**

La dernière fois que je vous ai interpellé sur ce sujet, vous ne m'avez pas rassuré sur la prochaine réalisation de ce fameux chaînon manquant de la RN54 qui a déjà fait couler, malheureusement, beaucoup d'encre.

A mon souci d'obtenir un calendrier prévisionnel de l'étalement des différentes étapes à venir, après une avancée qui nous a fait espérer une suite intéressante (j'entends l'adoption fin février par le Gouvernement de la révision définitive des plans de secteur de La Louvière-Soignies et de Thuin-Chimay), je n'ai pas obtenu de votre part de réponse très précise sinon l'annonce, plus ou moins claire, que la réalisation de ce bout de route n'était pas encore pour demain.

Vous me précisiez que suite à l'adoption de la révision du plan de secteur vous aviez fait diligence quant à la demande à la Direction Générale des Routes d'actualiser l'estimation du coût de la réalisation de ce projet.

Par contre, je vous posais aussi deux autres questions concernant le refus par certaines communes concernées du dernier tracé proposé à savoir le 6+ et concernant des informations plus techniques auxquelles je n'ai pas reçu de réponses de votre part. je me permets donc ci-dessous de vous les reformuler.

Mes questions sont donc les suivantes, Monsieur le Ministre :

- Pouvez-vous me donner des précisions et des informations concernant :
  - o Le tracé exact ?
  - o La forme que cette voirie va avoir ?
- Une esquisse du projet est-elle déjà en cours ?
- Disposez-vous enfin, des premières informations concernant l'actualisation du coût de ces travaux ?
- Comptez-vous consulter ou rencontrer les communes concernées pour faire aboutir un projet en concertation avec elles ?
- Etes-vous dès lors en mesure de me donner un échéancier ?

## **Yves BINON sur la sécurisation de la RN53 entre Gozée et Beaumont**

Je vous ai plusieurs fois décrit, statistiques de presse à l'appui, l'extrême dangerosité de la RN53 entre Gozée et Beaumont. Je vous fais grâce cette fois de ces macabres descriptions.

En réponse à mes dernières questions, vous me confirmiez que les conclusions des travaux de la Commission provinciale de sécurité routière, réunie par vos soins en août 2012, confirmaient « *que le tronçon entre Thuillies et Beaumont était bien une zone avec concentration élevée d'accidents contre des obstacles latéraux.* »

Un inventaire de tous les arbres a, semble-t-il, été entrepris par la Direction des Routes de Charleroi ainsi qu'une évaluation de leur état sanitaire par la Direction des Aménagements paysagers.

Vous me précisiez encore que les zones de police concernées par le tronçon meurtrier devaient vous fournir des propositions d'emplacements de stationnement à aménager pour pouvoir effectuer des contrôles radar.

Enfin, une nouvelle Commission provinciale de sécurité routière était annoncée sur base de ces études pour arrêter des propositions concrètes. Vous me faisiez aussi remarquer le caractère délicat de l'abattage des arbres en « pleine forme » et évoquiez des solutions à mettre en œuvre pour « les » protéger ! Je me permets de rappeler à Monsieur le Ministre que dans cette affaire, ce sont les automobilistes qu'il faut protéger par priorité et non les arbres !

Mes questions sont donc les suivantes Monsieur le Ministre :

- Les inventaires des arbres par les deux directions concernées sont-ils achevés ? Si oui, quelles en sont les conclusions ? Si non, pouvez-vous me donner un calendrier précis de leur achèvement ?
- Pouvez-vous me dire combien de zones pour radars ont été proposées par les zones de police et aménagées ?
- Pouvez-vous me dire quand la Commission provinciale de sécurité routière s'est réunie et quelles sont les propositions concrètes qui ont été avancées ?
- Sur cette base, quand ces propositions seront-elles mises en œuvre ?

**Yves BINON sur le projet de création d'un rond-point au  
carrefour dit "du Panama" que forme la RN53 avec les rues du  
Panama et de Marbaix à Gozée**

En avril dernier, je vous demandais un certain nombre de précisions au sujet du type d'aménagements qui seront réalisés au carrefour formé de la RN53 et les rues du Panama et de Marbaix identifié comme critique lors de l'étude du plan communal de mobilité de la Ville de Thuin. Je souhaitais également en savoir plus sur les délais dans lesquels ces travaux seraient effectués ainsi que leur durée.

Vous me précisiez que le projet d'aménagement d'un rond-point était à l'étude à la Direction des Routes de Charleroi.

Au moment de ma dernière question, le relevé topographique venait d'être réalisé pour l'étude proprement dite du rond-point ainsi que le relevé des arbres figurant sur les emprises à exproprier.

Vous me précisiez encore que le travail du géomètre, que j'avais rencontré sur le terrain, devait être reporté sur les premières esquisses et que le DNF serait sous peu en mesure d'évaluer l'impact environnemental.

Enfin, vous ajoutiez que la DGO-1 pourrait ensuite finaliser ses plans afin de pouvoir introduire un permis d'urbanisme. J'ai bien compris à l'époque que vous teniez à la finalisation de ces aménagements nécessaires puisqu'en outre, vous proposiez également de lancer la procédure d'expropriation des emprises nécessaires en parallèle de l'établissement du cahier spécial des charges afin de pouvoir adjudger le marché de travaux dès le permis octroyé.

Le permis est à présent introduit et une réunion avec la police Germinalt a eu lieu pour les déviations.

Mes questions sont les suivantes, Monsieur le Ministre :

- Pouvez-vous me dire où en est le permis d'urbanisme ?
- Pouvez-vous me dire la date du début des travaux et la durée de ceux-ci ?
- Pouvez-vous me donner le coût final de ce projet ?
- Où en sont les expropriations pressenties pour les emprises nécessaires à la réalisation du rond-point ?

## **Jean-Luc Crucke sur un radar répressif sur la RN60 à Dergneau**

Voici deux ans, un grave accident secouait le petit village de Dergneau (Frasnes-lez-Anvaing), un camion perdant le contrôle de son véhicule, sur la RN60, dans un virage connu pour sa dangerosité.

Plusieurs réunions et rappels permirent de dégager une solution et de faire consensus pour que soient installés deux radars répressifs à l'approche du tournant :

- bien qu'il s'agisse d'une voirie régionale, la commune a marqué son accord en vue de financer l'intégralité du dossier, à savoir : l'acquisition de l'appareil cinémomètre, les deux boîtiers, les deux pylônes, les accessoires, l'entretien et la maintenance
- la Zone de Police des Collines prenait en charge le traitement des constats consignés au niveau des appareils automatiques
- le SPW, gestionnaire de la voirie, s'engageait à procéder au raccordement électrique et à la mise en réseau des deux pylônes avec boîtier

Le 15 juin 2012, la commune recevait un courrier du Ministre l'informant avoir signé le protocole d'accord.

Le 26 septembre 2012, la commune réceptionnait une copie du protocole signé par toutes les instances compétentes, alors que le dossier avait été expédié le 17 octobre 2011 !

Début octobre, les services communaux se sont inquiétés, auprès du SPW, de l'état d'avancement de la mise en œuvre du raccordement électrique et ont été stupéfaits d'apprendre que, malgré la réception par le département du réseau du Hainaut et du Brabant Wallon de la Direction des Routes de Mons du protocole dûment signé, aucune instruction n'avait été donnée à la D01.44 (Direction électromécanique) pour que l'installation soit mise en œuvre !

A quel jeu joue les services du SPW dans ce dossier ? Les services publics wallons sont-ils conscients de l'inquiétude de familles qui savent que la seule manière d'éviter tout nouvel accident passe par l'installation des radars répressifs ?

Qu'est ce qui justifie la lenteur d'exécution du dossier ? Comment s'opère le suivi ? Qui traîne ? Quand les radars seront-ils installés et quel est l'échéancier précis ?

## **Jean-Luc Crucke sur l'utilisation de filets-poubelles**

De nombreuses communes, à l'instar d'une pratique développée dans des pays riverains, placent aux abords de voiries des filets qui servent de poubelles publiques et permettent d'éviter une masse de déchets qui se retrouvent sinon sur les accotements.

Les entrées et les sorties d'autoroutes sont souvent des lieux où l'automobiliste semble se complaire dans l'abandon de ses propres déchets et ressemblent régulièrement à des dépotoirs à ciel ouvert !

L'administration wallonne a-t-elle déjà étudié la solution d'y placer des filets-poubelles ? Quand et quel fut le résultat ? Dans le cas contraire, pourquoi cette opportunité n'est-elle pas exploitée ? Que pense le Ministre d'une telle proposition et comment travaille-t-il le dossier ?

Quel serait le coût budgétaire d'une telle initiative ?



## **Jean-Luc Crucke sur la prise en otage des automobilistes wallons à Halle**

Située en territoire flamand, la ville d'Halle doit être traversée par les nombreux navetteurs qui gagnent Bruxelles. Dans le meilleur des cas, les trois feux rouges qui coupent l'autoroute E429 font perdre 1/2 heure à l'aller et au retour.

Depuis des années, les différents ministres wallons interpellés promettent de solutionner ce goulot linguistique. Le Ministre Lutgen promettait même d'essayer de l'emporter, rappelant ses bons contacts avec la Ministre Crevits et l'avant-projet de tunnel pour lequel une réunion citoyenne s'était tenue dans le courant du premier semestre 2011.

Depuis, la situation ne semble pas avoir évoluée d'une virgule !

Qu'en est-il ? Le Ministre peut-il faire le point sur la situation et sur les éventuelles avancées ? A-t-il l'espoir de solutionner ce dossier en concertation avec son homologue flamand ou pense-t-il qu'il faille revenir à une hypothèse purement wallonne qui avait été étudiée en son temps ? Quelle est la stratégie du Ministre ?

Le Ministre est-il conscient de l'importance de résoudre cette difficulté pour la politique de mobilité en Wallonie ?

Est-il déjà intervenu, en concertation avec son collègue fédéral Wathelet, sur le dossier ?

Quelles sont les perspectives ?

## **Caroline Cassart sur la définition de la liste négative contenue dans la nouvelle PAC**

Concernant la définition de l'agriculteur actif, les débats relatifs à la nouvelle PAC ont mené à un système de liste négative.

En effet, une liste négative et obligatoire précise les activités professionnelles à exclure des paiements directs : les aéroports, les compagnies ferroviaires, les compagnies de distribution des eaux, les sociétés immobilières et terrains sportifs et récréatifs permanents.

Il s'agit d'une liste pour laquelle on ne peut pas attribuer d'aide.

Une possibilité est également offerte aux Etats membres et régions d'étendre cette liste sur base de leurs spécificités.

Lorsque nous avons fait le point sur la nouvelle PAC en juillet dernier, vous avez précisé, Monsieur le Ministre, vouloir conduire « *une réflexion sur l'opportunité d'établir une liste d'exclusions spécifiques à la Wallonie* ».

- Qu'en est-il exactement ? Cette réflexion a-t-elle été menée ? Quelles en sont les conclusions ?

Il est fondamental d'utiliser tous les moyens mis à votre disposition par la nouvelle PAC afin de centrer celle-ci sur la valeur du travail réellement effectué. Et ce, pour replacer au centre de la politique agricole, les agriculteurs, les éleveurs et autres acteurs du monde agricole qui jour après jour, année après année travaillent de leurs mains sans compter leurs heures ! C'est pour eux que la PAC a initialement été mise en place... Ne l'oublions pas.

## **Caroline Cassart sur la mise en œuvre de la nouvelle PAC**

La commission agricole du Parlement européen a validé, lundi 30 septembre la réforme de la pac.

L'objectif de cette dernière est de permettre une plus grande flexibilité des aides entre le premier pilier (agricole) et le deuxième (développement rural). Les régions peuvent décider d'affecter les aides européennes en fonction de leurs besoins agricoles spécifiques et les besoins de leur ruralité.

- Monsieur le Ministre, confirmez-vous cette étape du 30 septembre dernier ? Celle-ci était-elle purement formelle ? Quel est l'agenda quant à la finalisation du texte juridique portant sur la nouvelle PAC ?

Le timing est serré surtout si l'on y ajoute la perspective de notre propre échéancier électoral...

De nombreuses décisions doivent être prises au niveau régional afin d'utiliser au mieux les diverses opportunités offertes par la PAC.

- Pouvez-vous me confirmer que vos services travaillent de concert avec les divers représentants du secteur agricole afin d'aboutir le plus rapidement et le plus efficacement à une version adaptée à la région wallonne ? Je souhaiterais que vous nous fassiez part d'un agenda en la matière.
- En 2014, il semblerait que de nombreuses mesures provisoires seront organisées. Vous est-il possible de nous détailler ces mesures provisoires ?
- Très concrètement, quel est la deadline que vous vous êtes fixée pour finaliser ce dossier PAC au niveau régional ?

## **Gilles Mouyard la création d'un parc à grumes en Wallonie**

Monsieur le Ministre, alors que vous aviez préalablement marqué votre accord de principe à la DNF pour la mise en place d'un parc à grumes de haute qualité en Région wallonne, vous seriez d'après la presse finalement revenu sur votre décision.

L'objectif visé par la création d'un tel parc en Wallonie, serait de remettre en place la concurrence dans ce secteur, ou les arrangements sur les prix des ventes de bois seraient la norme.

En effet aujourd'hui les parcelles de bois seraient mises en vente à des prix compris entre 800 et 1600 euros du m<sup>3</sup>. Il s'agit là de prix bien en dessous de la valeur réelle du bois, qui résultent de la vente des parcelles de bois ou les acheteurs remettent un prix ventilé pour l'ensemble d'une parcelle.

L'idée de la DNF était donc de proposer aux acheteurs de séparer les meilleurs bois afin de toucher le juste coût. Ce projet ne concernait qu'un millième de ce qui est vendu chaque année en Wallonie, soit près de 200m<sup>3</sup>.

Monsieur le Ministre, quelle est votre analyse de la situation actuelle autour de cette problématique ? Avez-vous abandonné définitivement le projet de création d'un parc à grumes en Wallonie ? Si oui, pouvez-vous justifier votre réponse ? Si non, quand comptez-vous mettre en place ce dernier ? Avez-vous rencontré l'ensemble des acteurs de la filière du bois avant de prendre cette décision ? Que répondez-vous à ceux qui déclarent que vous auriez cédé aux pressions des marchands de bois ?

Nous savions que l'annonce de la création de ce parc à grumes avait suscité la colère de l'Union régionale des entreprises du bois (Urebo) et de la Fédération nationale des scieries (FNS), estimant que l'administration se poserait en concurrente et faciliterait ainsi la fuite à l'étranger de bois de qualité.

Cette réaction a-t-elle amenée le Ministre à faire demi-tour, donnant raison au secteur privé?

## **Jean-Luc Crucke sur les moyens alloués à l'agriculture biologique**

Lors d'un débat parlementaire, en janvier 2013, le Ministre Di Antonio résumait de la sorte les moyens consacrés à l'agriculture biologique :

- 325.000€ Centre pilote bio
- 200.000€ Conseil de filière
- 330.000€ Encadrement
- 1.450.000€ Programmes de recherche

Répondant à une collègue, dans la cadre d'une question écrite, en août 2013, le Ministre n'évoque plus les deux premiers postes, mais précise que la somme de 330.00€ est versée à l'ASBL Biowallonie et que la somme consacrée aux programmes de recherche s'élève à 1.000.000€ !

Le Ministre peut-il clarifier les chiffres ?

Le Ministre peut-il confirmer que le Centre pilote bio et le Conseil de filière sont toujours dotés des montants initialement prévus ?

Où se situe le Centre pilote bio ? Par qui est-il administré et géré ? Un rapport d'activités est-il rédigé annuellement ? Le Ministre peut-il communiquer le dernier exemplaire au Parlement ?

Qui compose l'ASBL Biowallonie et où se trouve son siège ? Son budget est-il alimenté par d'autres sources que l'argent public wallon ? Lesquelles ?

Comment expliquer la diminution drastique des budgets alloués aux programmes de recherche, alors que le Ministre précisait, en janvier, que c'était l'élément capital pour permettre à la filière de se développer et de performer ? Quels sont les programmes sacrifiés ?

## **Jean-Luc Crucke sur la perte du label Maya pour Charleroi**

L'administration wallonne a annoncé récemment qu'elle retirait à Charleroi son label Maya car la ville n'avait pas répondu à un certain nombre d'obligations qui permettent de se voir attribuer ledit label.

S'il semble incontestable qu'un rapport administratif n'ait pas été rentré à l'administration wallonne, il semble tout aussi incontestable que certaines réalisations ont été concrétisées dans le cadre du plan Maya.

Quelle analyse le Ministre porte-t-il sur le dossier ? Quelles sont les conséquences du retrait du label ?

Comme le sollicite l'échevin de l'environnement de Charleroi, le Ministre ne pense-t-il pas qu'une réunion entre parties devrait permettre d'arrondir les angles et de trouver une solution pragmatique dans l'intérêt même de la philosophie du plan Maya ?

Le Ministre est-il fermé à toute concertation ?

## **Willy Borsus adressée sur l'inventaire du patrimoine**

Conformément à l'obligation décrétole contenue à l'article 192 du CWATUPE, « Le Gouvernement dresse, tient à jour et publie un inventaire du patrimoine . »

Un premier inventaire du patrimoine monumental (IPM) wallon, réalisé entre 1966 et 1997 (près de 30 ans), répertorie aujourd'hui quelque 30.000 biens.

Un nouvel inventaire, plus complet, baptisé Inventaire du patrimoine immobilier culturel (IPIC) a été entamé en 1998 et devrait compter près de 100.000 biens.

Etant donné l'importance du patrimoine et de sa sauvegarde et considérant l'ampleur du travail à réaliser, je souhaiterais connaître l'état d'avancement de ce travail d'inventaire.

Combien de communes sont-elles couvertes jusqu'à présent ? Quels sont les constats opérés sur le terrain ? Le patrimoine inventorié dans le premier travail est-il toujours existant ? Quel est le pourcentage approximatif de biens répertoriés et aujourd'hui disparus ?

Par ailleurs, étant donné la nécessité de rendre cet inventaire accessible au plus grand nombre et plus particulièrement aux services liés à l'aménagement du territoire, aux communes, au secteur touristique etc. sous quelles formes sera diffusé l'IPIC ? S'agira t il uniquement d'un format papier comme pour l'IPM ? Vu l'existence de nombreuses possibilités informatiques (géolocalisation, tablettes...) ne serait-il pas opportun de réaliser une version « informatique », plus facilement utilisable et diffusable ? Des budgets sont-ils d'ores et déjà prévus pour cela ?

Enfin, l'inscription d'un bien dans l'inventaire du patrimoine n'engendrait jusqu'à présent aucune protection particulière. Quel sera désormais le statut des biens repris dans le nouvel inventaire ? Bénéficieront-ils de mesures de protection particulières ? Dans le cadre de votre révision annoncée du Livre 3 du CWATUPE, comptez-vous intégrer des mesures particulières visant la protection de ce patrimoine inventorié ?

## **Willy Borsus sur l'inventaire du patrimoine naturel**

Le Gouvernement est tenu de dresser un inventaire du patrimoine. Ce patrimoine compte à la fois des biens immobiliers et des biens naturels ou « sites ».

Si le patrimoine immobilier est bel et bien couvert par un inventaire, imprimé et accessible à tous, le patrimoine naturel ne dispose pas encore de cet instrument (papier ou informatique) alors que, selon certaines sources, ce travail aurait été réalisé.

Vu les enjeux en termes d'urbanisation croissante, de défi démographique, de développement éolien... ne serait-il pas nécessaire, voire urgent, de doter la Wallonie d'un inventaire des sites naturels classés qui aurait valeur réglementaire?

Les patrimoines immobilier et naturel de Wallonie constituent des atouts touristiques majeurs pour notre région et mériteraient, à mon sens, une protection à la hauteur de leur valeur sociétale, historique et économique.

Puis-je connaître, Monsieur le Ministre, votre analyse de ces constats ? Quelle est votre position quant à la protection du patrimoine naturel ? L'inventaire du patrimoine naturel est-il bien réalisé ? Si oui, comptez-vous le diffuser sous format papier ou électronique et dans quel délai ? Le cas échéant, comptez-vous solliciter sa réalisation et assurer sa diffusion ?



## **Willy Borsus sur la réalisation des fiches d'état sanitaire**

Selon le CWATUPE, les propriétaires de biens classés sont tenus de réaliser une fiche d'état sanitaire relevant l'état physique du bien classé et établissant, pour les 5 années suivantes, un plan des études et travaux de prévention et restauration nécessaires pour assurer la conservation intégrée du bien.

Cette fiche d'état sanitaire doit être approuvée par le Gouvernement qui indique alors les études et travaux pour lesquels des subventions seront accordées.

Dans un premier temps, l'administration s'est chargée de la rédaction de certaines fiches (FES). L'Institut du Patrimoine wallon a fait de même pour les biens qui les concernaient.

Toutefois, si le patrimoine classé compte 3945 biens dont 2705 au titre de monuments, il semblerait qu'en 2010, seules 300 FES avaient été enregistrées au sein de la Direction de la restauration.

Quelle est votre analyse de ce constat ? Quel est le nombre de fiches actuellement réalisées ? L'Administration dispose t'elle des moyens humains et financiers pour assumer ces missions ?

Par ailleurs, la FES est obligatoire pour les biens classés (sites et monuments). Quels sont les sites pour lesquels elle a été réalisée ?

Enfin, en termes de procédure, étant donné la nécessité de réaliser la FES avant l'obtention d'un certificat de patrimoine, quelles sont les incidences de l'absence de fiche sur les procédures d'octroi de certificat de patrimoine ? Quelles sont les incidences sur l'octroi de subventions ?

## **Willy Borsus sur les effectifs et aux missions de l'administration du patrimoine**

La Cour des Comptes avait souligné, dans son 24<sup>ème</sup> cahier, les difficultés liées au manque d'effectif dans certains départements du « Patrimoine » et à l'inadéquation des qualifications de certains membres du personnel.

Par ailleurs, la Cour avait mis en avant la répartition des missions entre l'administration et l'Institut du Patrimoine wallon et la nécessité d'appliquer cette répartition sur le terrain.

Enfin, la Cour soulignait que de nouvelles missions étaient assurées par l'administration et imposaient de renforcer l'effectif, notamment dans les cellules qui gèrent les fiches d'état sanitaire, les dossiers FEDER ou le petit patrimoine populaire wallon.

Cette dernière matière était auparavant déléguée à une ASBL avant de réintégrer le giron de l'administration des « Monuments, Sites et Fouilles ». Cette délégation de missions par l'Administration à des ASBL serait en effet illégale et aurait été soulignée par la Cour des comptes.

Je souhaiterais dès lors connaître, Monsieur le Ministre, votre analyse de ces constats.

Les effectifs sont-ils suffisants aujourd'hui pour assumer les missions dévolues à l'administration des « Monuments, sites et fouilles » ? Les rôles sont-ils clairement répartis entre l'administration et l'I.P.W. ? L'Institut n'est-il pas amené à assumer des missions ne relevant pas de ses compétences de base (plans de gestion pour le patrimoine mondial par exemple) ?

Quelle est votre analyse quant à la délégation de missions par l'administration à des asbl ? Ces délégations sont-elles légales ? Quel est le coût de celles-ci ? Combien d'asbl sont chargées de missions pour les Monuments sites et Fouilles ? Quels éléments justifient ce recours à des associations ?

Enfin, de nouvelles procédures sont prévues dans la modification du CWATUPE actuellement en cours. Je pense notamment aux procédures de requalification/déclassement, aux évaluations patrimoniales... Sans juger de la pertinence de celles-ci, ces mesures ne vont-elles pas engendrer un surcroît de travail ? Des effectifs supplémentaires sont-ils prévus ? Une réorganisation interne est-elle nécessaire ? Quelles sont les solutions envisagées pour assumer ces nouvelles tâches ?

## **Jean-Luc Crucke sur le triage-lavoir de Binche**

Catalogué dans les travaux inutiles, le triage-lavage de Binche n'en finit pas de voir son avis de décès reporté dans les différents espaces nécrologiques, alors que le site offre toutes les apparences d'un site partiellement vandalisé et la végétation règne en maître !

A deux reprises (été 2011 et début 2012), le gouvernement wallon se serait penché sur le dossier sans qu'une décision ne puisse être prise ? Depuis longtemps, les Archives Générales du Royaume et l'IFAPME ont indiqué qu'ils renonçaient à occuper toute surface qui deviendrait utile !

Comment justifier l'absence de décision du gouvernement ? Qu'est ce qui permet autant de léthargie ? Comment le Ministre aborde-t-il le dossier et ses perspectives ? Ne devient-il pas urgent de délibérer ? Quelles sont les sommes wallonnes et européennes dépensées, depuis 2003, dans ce dossier ? Le Ministre peut-il les énumérer et en expliciter le détail ? Quels seraient les fonds encore nécessaires au parachèvement du dossier ? Des crédits sont-ils disponibles ou pourraient-ils l'être ?